

Le langage inclusif

*Paru dans le Dictionnaire des créatrices
Paris, Éditions Des Femmes, 2018*

Présent sur tous les terrains de l'oppression des femmes, le mouvement féministe des années 1970 engage très vite une réflexion sur le langage, identifié comme un puissant véhicule du sexisme. Le chantier s'avère limité dans les pays anglophones, où la variation de genre a quasiment disparu au-delà des pronoms, et où des mots comportant le terme *man* sont rapidement transformés (*chair man* > *chair person*). Il se révèle en revanche fort vaste dans les pays de langues latines, où cette variation est massive (elle touche les noms, les pronoms, les adjectifs, les articles, les participes passés), et où le masculin domine pesamment le féminin. Parmi ces pays, les nations francophones s'illustrent par une réflexion de grande amplitude, dont témoignent des numéros de revues (*Parlez-vous française ?*, *Cahiers du GRIF*, Belgique, 1976 ; *Écritures*, Sorcières, France, 1976), des expressions désignant des journaux (le « menstruel » *Le Torchon brûle* [1970-1973], la « mensuelle » *Des Femmes en mouvement* [1977-1982]), mais aussi des guides de bonnes pratiques langagières (*Lignes directrices visant à éliminer les stéréotypes sexuels de la langue et du matériel visuel*, Canada, 1983).

Pendant longtemps, le domaine le plus travaillé est celui des noms d'activités prestigieuses auxquelles les femmes accèdent peu à peu. Certains semblent en effet n'exister qu'au masculin (« auteur », « maire », « procureur », « proviseur », etc.) et d'autres ne pouvoir être valablement utilisés que dans ce genre, leurs homologues féminins étant réputés dévalorisants ou réservés aux épouses des hommes exerçant le métier ou la fonction en question (« ambassadeur », « avocat », « écrivain », « pharmacien », etc.). Des femmes passent alors à l'action, en utilisant les termes féminins connus, et en créant des néologismes pour les autres, notamment, au Canada, par l'ajout d'un *e* aux termes masculins (« auteure », « cheffe », « défenseure », « professeure », etc.). Ce pays légifère rapidement pour adopter ces nouvelles pratiques dans sa communication et les encourager largement, bientôt suivi par la Suisse, la Belgique et la France.

C'est dans l'hexagone que les controverses sont les plus vives et les plus durables. La création de la Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes (février 1984) par Yvette Roudy, ministre chargée des droits des femmes, provoque la colère de l'Académie française et ouvre une longue série de commentaires hostiles dans la presse. Son travail débouche néanmoins sur une circulaire du Premier ministre appelant à nommer au féminin les agentes de la fonction publique (11 mars 1986). Une seconde violente passe d'armes a lieu entre l'été 1997 et l'année 2000, après que plusieurs femmes ont exigé d'être appelées « Madame la ministre ». Le gouvernement les ayant suivies, cette action se concrétise par une nouvelle circulaire du Premier ministre (6 mars 1998), l'adoption de nouvelles règles à l'Assemblée nationale (14 mai 1998) et la publication du premier guide français, *Femme j'écris ton nom* (juin 1999).

Malgré le refus persistant de l'Académie de reconnaître la validité des arguments en faveur de la désignation des femmes au féminin, et nonobstant quelques anicroches, cette polémique finit par s'éteindre. C'est que les femmes exerçant ces fonctions se sont multipliées, que les jeunes ont moins peur de bousculer les usages, et que des figures majeures de la vie politique ont acclimaté « la chancelière » (Angela Merkel), « la Première ministre » (Theresa May), « la Garde des sceaux » (Christiane Taubira), « la maire » (Anne Hidalgo), etc. La campagne pour la parité a joué aussi, en faisant comprendre que l'égalité réelle passe par la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans tous les domaines. Depuis les années 2000, de grands journaux ont adopté des féminins en *-eure*, et depuis 2010, « autrice » (féminin historique d'« auteur ») concurrence activement « auteure ». Une réflexion est également à l'œuvre autour des autres néologismes en *-eure*, qui présentent l'inconvénient de sonner comme des masculins, de maintenir l'impression que les fonctions en question sont exceptionnelles au féminin, et dont on sait aujourd'hui qu'ils sont inutiles, puisque leurs équivalents en *-euse* existent depuis des siècles.

La découverte des termes anciens et des condamnations dont ils ont fait l'objet pour des raisons strictement idéologiques, mais aussi d'autres distorsions introduites dans la langue française aux siècles passés, est l'une des principales sources du renouveau de la lutte contre le langage sexiste et de son élargissement à d'autres domaines que le vocabulaire. Les recherches en histoire de la langue ont en effet mis en évidence que le français a été délibérément masculinisé sous l'influence de l'Académie française (créée en 1635), et que le but de l'opération était de conforter la domination masculine, quitte à bousculer les usages et à maltraiter un matériau qui ne s'y prête pas aisément.

Cette entreprise a consisté à proscrire les noms d'activités « ne convenant qu'à des hommes » (selon l'expression de plusieurs grammairiens du XIX^e siècle), comme « autrice », « compositrice », « médecine », « peintresse », « philosophe », « poétesse », etc. Elle a aussi porté sur la grammaire, avec la condamnation de l'ancien accord de proximité : « Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif », écrit Scipion Dupleix en 1689. Racine n'aurait donc pas dû écrire « Consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières » (*Iphigénie*), mais « entiers ». Enfin, les grammairiens masculinistes ont travaillé à doter le masculin de la capacité à valoir pour les deux genres, avec le blocage sur le masculin singulier de formes jusqu'alors variables (les participes présents et certains participes passés), la proscription du pronom attribut « la » dont usaient les femmes (« Convaincue, je la suis et je la resterai »), l'affirmation que le terme « homme » peut désigner les deux sexes, et, par extension, que tout nom de personne au masculin peut englober les femmes (« masculin générique »).

L'abandon d'une bonne partie de ces distorsions est au cœur du langage « inclusif » (expression généralement préférée aujourd'hui à « non sexiste » ou « non discriminant », ou « épïcène ») qui s'expérimente depuis une vingtaine d'années dans les milieux progressistes des pays francophones. Parmi les recommandations à l'œuvre figurent en effet : l'usage systématique de termes féminins pour désigner les femmes ; le recours aux doublons, ou doublets, ou doubles flexions (« les contributeurs et les contributrices »), aux termes collectifs (« le personnel enseignant »), aux termes de fonction (« la direction » plutôt que

« le directeur ») ; l'usage de l'accord de proximité et de l'accord selon le sens (« Les écolières et leur chat sont arrivées ») ; l'emploi des termes « humain », « personne », « humanité », à la place de « homme » ; le recours à l'ordre alphabétique (« les étudiantes et les étudiants » ; « les acteurs et les actrices »). Une réflexion est également engagée pour la création de quelques pronoms communs, afin d'éviter la répétition de « elles et ils » (« Iels/ielles/yels », « ellils, elleux »...) et de « celles et ceux » (« ciels/cielles », « celleux », « ceules »).

Des techniques spécifiques viennent s'ajouter, pour l'écrit, à ces diverses préconisations. La principale innovation consiste en abréviations, afin de réduire la place prise par les doublons lorsque leurs termes ont un même radical (« les artisan·es » plutôt que « les artisanes et les artisans »). Le point médian est aujourd'hui en passe de se substituer aux divers signes expérimentés pour noter ces abréviations (parenthèses, trait d'union, barre oblique, majuscule, point...). Il présente en effet l'avantage de n'avoir aucun autre usage en français, donc d'être sans connotation négative ou positive, d'être insécable, et discret. Héritage du système des parenthèses, ces signes sont souvent redoublés en cas de pluriel (« artisan·e·s »), sans nécessité ; le second signe devrait donc rapidement être abandonné. Une autre hésitation demeure sur l'ampleur des troncatures réalisables : doit-on se restreindre aux termes qui n'ont qu'une ou deux lettres de différence, c'est-à-dire qui laissent voir en entier les deux mots qu'ils abrègent (« artisan·e », « historien·ne »), ou peut-on le faire pour les autres (« acteur·ice »), en refaisant du féminin une dérivation du masculin – ce qu'il n'est pas – et au risque d'engendrer des néologismes inutiles (« acteurice ») ?

Ces troncatures étant l'une des principales sources de contestation de « l'écriture inclusive » (souvent réduite au point médian dans la controverse de l'automne 2017 – vite éteinte), l'autre technique favorisée à l'écrit est la combinaison de l'ordre alphabétique et de l'accord de proximité, qui limite le recours aux abréviations et aux néologismes : « Les habitantes et les habitants du quartier sont invités à s'exprimer ; ils pourront le faire par un vote » ; « Les agriculteurs et les agricultrices se sont déclarées satisfaites de cette mesure. Elles l'ont fait savoir ».

Le monde politique et les médias, qui ont déjà contribué à acclimater les premières mesures du langage inclusif, vont certainement jouer un rôle majeur dans cette nouvelle étape, de même que les enseignant·es, qui ont récemment manifesté leur volonté de ne plus enseigner que « le masculin l'emporte sur le féminin ».

Éliane Viennot, Université Jean Monnet & IUF

BIBLIOGRAPHIE

- GABRIEL, Ute, Pascal GYGAX & Elizabeth KUHN, « Neutralising linguistic sexism: Promising, but cumbersome? », *Group Processes & Intergroup Relations*, 2018.
- VIENNOT, Éliane, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française* [2014], Donnamarie, éd. iXe, 2017.
- , *Le Langage inclusif, pourquoi, comment*, Donnamarie, éd. iXe, 2018.